



Les bases de données SHERLOC de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC selon son sigle en anglais)

Information pour les collaborateurs

Qu'est-ce que le portail SHERLOC de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime?

Le portail de gestion des connaissances *Sharing Electronic Resources and Laws on Crime* (SHERLOC, selon son sigle en anglais) de l'ONUDC, accessible via l'adresse **sherloc.unodc.org**, est une initiative destinée à faciliter la diffusion de l'information sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée et Protocoles s'y rapportant. Le portail SHERLOC héberge actuellement 3 bases de données en matière de jurisprudence, législation, et données bibliographiques.

La base de données de jurisprudence permet aux utilisateurs de mieux comprendre le traitement par les Etats membres des affaires de criminalité organisée, au niveau opérationnel comme au niveau judiciaire. Cette base de données contient la jurisprudence et les récits des opérations réussies en matière de lutte contre la corruption, la falsification, la cybercriminalité, la criminalité liée à la drogue, le blanchiment d'argent, l'obstruction à la justice, la participation à un groupe criminel organisé, la piraterie, le trafic illicite de migrants, le commerce illicite des armes, le trafic illicite de biens culturels, le crime contre la faune et la flore, la traite des êtres humains et les médicaments frauduleux.

La base de données sur la législation est un dossier d'archivage électronique de lois importantes en rapport avec la Convention et ses Protocoles. Il est possible de chercher les informations par pays, par article de la Convention, par type d'infraction et par thème transversal. La base de données permet d'avoir accès aux textes de lois complets mais également des extraits de loi directement reliés aux articles spécifiques de la Convention ou aux types d'infractions. Cela permet à l'utilisateur de trouver rapidement les dispositions en lien avec sa recherche.

En Mars 2015, SHERLOC rassemble déjà les résumés et, si disponibles, les décisions judiciaires de 1800 affaires de criminalité transnationale organisée ainsi que 3900 dispositions légales pertinentes, provenant d'au moins 180 pays. Ces ressources sont accessibles à l'adresse suivante: sherloc.unodc.org

Depuis Octobre 2014, SHERLOC possède une base de données bibliographiques qui contient des informations bibliographiques commentées, offrant ainsi un aperçu d'articles classés par pays,





par méthode d'investigation et par mot clé. La base de données est toujours en développement et contient actuellement 295 résumés sur le trafic illicite de migrants. L'ONUDC prévoit d'élargir son répertoire pour couvrir chaque infraction déjà contenue dans SHERLOC.

Quel est l'objectif de la base de données SHERLOC de l'ONUDC?

Malgré les efforts constants des États Membres en matière d'adoption et de mise en oeuvre d'une législation nationale contre le crime organisé, les dispositions juridiques et les mécanismes d'exécution contenus dans certaines lois nationales restent inopérants. De fait, la poursuite de ces crimes n'est pas adéquatement menée et les peines sont relativement légères. Actuellement, les affaires faisant l'objet d'une poursuite judiciaire sont très peu connues à l'échelle internationale. A cet égard, l'ONUDC cherche, à travers la création de cette base de données, à diffuser les mécanismes légaux acceptés internationalement ainsi qu'à faire connaître les exemples de réussite tout en sensibilisant sur les conséquences dévastatrices de la criminalité organisée.

SHERLOC, grâce à ses trois bases de données, est devenu un outil de travail important pour les enquêteurs policiers, les procureurs et les juges ainsi qu'un outil de supervision pour les responsables de politiques publiques. C'est également un instrument de sensibilisation à destination du public et des médias tout comme une source d'information privilégiée pour les chercheurs, les responsables de politiques publiques, les législateurs et tous les autres acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

Quelles affaires et quelles législations contiennent les bases de données SHERLOC?

Les bases de données recueillent les jurisprudences et les lois qui correspondent aux définitions, acceptées internationalement des différentes infractions indiquées dans la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée et Protocoles s'y rapportant. Par ailleurs, les bases de données comportent des exemples d'affaires et de législations basés sur l'adaptation nationale du mandat de la Convention, en conformité avec les systèmes juridiques nationaux qui donnent vie aux significations et aux concepts contenus dans ces normes internationales.

SHERLOC comprend également des affaires et des législations qui n'entrent pas dans le champ de la Convention et de ses Protocoles mais qui reposent sur des valeurs et des objectifs similaires. Pour de tels cas, les raisons particulières de leur ajout sont expliquées dans la section "Commentaires ou Caractéristiques significatives" située au bas du résumé des affaires.

En reflétant les différentes méthodes adoptées par les États pour aborder la problématique de la criminalité organisée dans le contexte de leurs traditions juridiques nationales respectives, les bases de données SHERLOC donnent vie aux normes juridiques inscrites dans la Convention.





Pourquoi et comment contribuer aux bases de données SHERLOC?

Unique répertoire public mondial des jurisprudences et des législations relatives à la Convention contre la Criminalité Transnationale Organisée, les bases de données sont un instrument essentiel pour les parties prenantes, d'où la nécessité de les élargir et d'améliorer leur contenu. L'ONUDC dépend et compte sur ses réseaux et ses partenaires pour enrichir le contenu de son portail SHERLOC. Ainsi, l'ONUDC est heureux de recevoir la contribution de nouveaux collaborateurs qui peuvent concourir à:

- a) Donner accès aux nouvelles jurisprudences et législations qui ne se trouvent pas facilement sur internet;
- b) Identifier la jurisprudence sur la criminalité organisée dans le monde;
- c) Préparer les résumés de nouvelles affaires, en anglais comme dans d'autres langues officielles des Nations Unies;
- d) Fournir les résumés et les informations bibliographiques sur les articles fondamentaux liés à la criminalité transnationale organisée;
- e) Actualiser les affaires existentes pour faire apparaître les décisions ultérieures des instances supérieures; et/ou
- Traduire les décisions juridiques et les résumés d'affaires dans les langues officielles des Nations Unies.

L'ONUDC s'engage à garantir l'accès à des ressources électroniques de haute qualité à travers le portail SHERLOC.

Quant à la base de données de jurisprudence, la préférence est accordée aux décisions de juridictions et/ou aux traductions officielles (bien que les résumés judiciaires et les résumés d'affaires ne soient pas de nature officielle). La jurisprudence la plus précieuse reflète les décisions de tribunaux de niveau supérieur, les affaires ayant fait date et celles où les dispositions de la Convention sont interprétées.

Les contributeurs à la base de données sur la législation doivent présenter les sources primaires du droit pouvant englober: les lois, constitutions, traités et autres accords internationaux juridiquement contraignants qu'ils soient promulgués et/ou codifiés. Il est demandé à ce que les traductions des sources primaires soient officielles.

Les nouveaux contributeurs peuvent rejoindre les bases de données du réseau de collaborateurs existant, qui, au delà des institutions gouvernementales, comprennent les universités de droit, les organisations non-gouvernementales, les volontaires des Nations Unies, et les programmes probono des cabinets d'avocats. La liste complète des partenaires actuels se trouve sur le site suivant: http://www.unodc.org/cld/acknowledgements/index.html.

L'ONUDC soutient le travail des collaborateurs en leur envoyant un modèle en anglais pour l'élaboration des résumés et en leur fournissant des instructions générales et détaillées.





Où peut-on trouver plus d'information sur les bases de données SHERLOC?

Pour plus d'informations à propos de la base de données SHERLOC de l'ONUDC, veuillez vous rendre sur le site: http://www.unodc.org/cld/about-us/index.html

Vous êtes également invité à consulter une vidéo qui vous montrera comment utiliser la base de données de jurisprudence, en particulier sur la traite de personnes: https://www.youtube.com/watch?v=tpyq97aEJ54.

Au delà de la transmission d'une information générale, la vidéo explique l'utilisation de la fonction de recherche avancée. Cette recherche permet de trouver plus facilement les comptes-rendus des affaires, en utilisant des critères de recherche comme le pays, un mot clé, la date des jugements rendus, la nationalité ou le genre des victimes/accusés, les systèmes juridiques ou les secteurs où l'exploitation a lieu.

Pour plus d'information sur le travail de l'ONUDC en lien avec la criminalité transnationale organisée, veuillez vous rendre sur http://www.unodc.org/unodc/en/organized-crime/index.html.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: sherloc@unodc.org